

Le Petit "Ensemble"

N°5 - MARS 2025

Chères Mirmandaises,
Chers Mirmandais,

En ces temps troublés, nous avons plus que jamais besoin de culture et de moments conviviaux pour se retrouver, pour partager, pour découvrir.

J'espère que la lecture de ces quelques pages vous donneront envie de profiter de toute cette belle programmation, signe de la richesse artistique de notre territoire et du dynamisme local.

Nous aurons certainement l'occasion de nous croiser dans les ruelles du village, qui, avec l'arrivée des températures printanières, accueillera, comme chaque année, des visiteurs admirant tout le charme de Mirmande ; ou lors de ces différents rendez-vous.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture.

Amicalement,

Benoît Madin



Info mairie

Un conteneur de collecte dédié aux textiles a été mis en place provisoirement au niveau des autres conteneurs situés au début de la montée Jules Goux, en attendant une installation définitive près de la société CAN.

Dès à présent, vous pouvez déposer vêtements, linges, chaussures pour leur donner une seconde vie. Ce projet est soutenu par la Communauté de Commune du Val de Drôme et est porté par Val d'Emploi.

Les textiles en bon état sont destinés à la revente en ressourcerie, boutique solidaire ou donnés à des associations locales. Les chutes de tissus sont transformées en nouvelles créations par l'atelier de couture Les Mains d'Or. Les textiles non réutilisés sont intégrés dans des filières de recyclage : boutons, fermetures éclair et boucles pour une mercerie de seconde main, tissus colorés pour la confection de coupons, coton recyclé en chiffon industriel et les autres matières prises en charge par des filières spécialisées.

Rappel des consignes de tri : Vêtements propres et idéalement en bon état / Chaussures en bon état uniquement et attachées par paires / Linges de maison / Tous les dépôts doivent être faits dans des sacs poubelle fermés

Plus d'informations sur www.valdemploi.fr



Les Journées Européennes des Métiers d'Art



Samedi 5 avril 2025, de 10h à 19h
Dimanche 6 avril 2025, de 10h à 18h
13 lieux dans le village

Le village de Mirmande accueille artistes et artisan(e)s lors des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA).

Pour cette troisième édition, le circuit s'est agrandi et vous permettra d'admirer tout le savoir-faire de 33 exposant(e)s sur 13 lieux différents.

Taille de pierre, illustration, coutellerie, horlogerie, costumes, peinture, sculpture, bijouterie... La liste est longue, pour le plus grand plaisir des yeux !



L'Institut pour les Savoir-Faire Français (INMA) pilote et coordonne les Journées Européennes des Métiers d'Art. Il s'appuie sur le réseau des CHAI et les Régions pour coordonner cette manifestation dans les territoires.



JEMA Mirmande



jema.mirmande

Expo

Sonya Tanios

Du 12 avril au 29 mai 2025

Église Sainte-Foy

L'artiste franco-libanaise Sonya Tanios vous convie à son exposition peintures, dessins et céramiques à l'église Sainte-Foy.

A cette occasion, elle a invité Rytta Tanios, designer de mode libanaise. Les deux sœurs seront ainsi réunies pour vous présenter leur univers coloré et poétique.

Un rendez-vous artistique et culturel à ne pas manquer !

Exposition du 12 avril au 29 mai 2025
Du mercredi au dimanche et jours fériés
De 11h à 19h
Entrée libre

Plus d'informations sur www.sonyatanios.fr



L'APNE
organise le
Vide Grenier

JEUDI 8 MAI 2025

À partir de 7h

Sur la place du champ de foire à MIRMANDE

Réservé aux particuliers

Renseignements et inscriptions :
par téléphone ou sms
Sandrine
06 37 08 84 29
Kevin
06 74 92 65 12

Informations :
Emplacement : 3€/m
Restauration et Buvette sur place
Véhicule interdit sur la place

Vide-grenier

Jeudi 8 mai 2025

A partir de 7h

Place du Champ de Foire

L'Association Pour Nos Enfants, association des parents d'élèves des écoles de Cliousclat et Mirmande, propose son traditionnel vide-grenier le jeudi 8 mai 2025.

C'est l'occasion de faire un peu de place chez vous... tout en faisant de bonnes affaires !

Concert

Le Festival des Sésameries

LES SÉSAMERIES DE MIRMANDE

Festival de musique de chambre

13, 14 et 15 juin 2025

Église Sainte-Foy

Ensemble Sésame

Du 13 au 15 juin 2025

Église Sainte-Foy

L'Ensemble Sésame revient à Mirmande pour la sixième édition des Sésameries les 13, 14 et 15 juin 2025 dans l'église Sainte-Foy et nous emmène pour un voyage en Europe.

La première soirée mettra à l'honneur deux musiciens majeurs du XVIII^e siècle liés par une amitié sincère et respectueuse, Mozart et Haydn.

La deuxième soirée sera entièrement dédiée à Franz Schubert.

Un café-concert piano et voix vous sera proposé le dimanche matin avec Julien Le Pape et Maitane Sebastián.

Les élèves de l'école ne seront pas oubliés pour les ateliers scolaires. Ils rencontreront des musiciens du festival, pour un moment musical plein de surprises.

Sans oublier la traditionnelle déambulation musicale, samedi dans les rues du village.

Ouverture de la billetterie en mai : <https://sesameries-mirmande.fr/>



©Sésameries de Mirmande 2025
Philippe Berthélémy



Info mairie

La commune de Mirmande est concernée par l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD).

Cette mesure préventive est essentielle **pour réduire les risques d'incendie de forêt et concerne l'ensemble des propriétaires de terrains.**

Idéalement, ces travaux extérieurs sont à réaliser durant l'hiver et jusqu'à fin mars au plus tard, mais, s'ils ont été oubliés, voici ce qu'il est nécessaire de faire pour créer une zone de sécurité (50 mètres autour des habitations et installations) :

- Taille des herbes hautes, notamment des broussailles
- Nettoyage des gouttières et des toits (feuilles mortes, aiguilles et autres débris inflammables)
- Coupe de branches basses et maintien d'une distance suffisante entre les arbres et les habitations mais également entre les arbres eux-mêmes, dans un rayon de 10 mètres autour de l'habitation.

Surtout, une fois cet entretien réalisé, ne les laissez pas en place (risque d'incendie sur des herbes sèches) ; pensez bien à composter, broyer ou apporter à la déchetterie les déchets verts.

Ne pas débroussailler son terrain expose à des sanctions : pénales (contravention pouvant aller jusqu'à 1 500 € au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé), administratives (mise en demeure, amende administrative ou exécution d'office aux frais du propriétaire) ainsi qu'une franchise sur le remboursement des assurances.

Le débroussaillage n'est pas incompatible avec la préservation de la biodiversité. Il ne s'agit ni d'une coupe rase de la végétation, ni d'un défrichage complet. Il est toujours possible de préserver des îlots d'herbes hautes au centre des jardins, servant de refuge à la petite faune sauvage et aux insectes pollinisateurs ainsi que des bouquets d'arbres.

Vos prochains rendez-vous :

Trail de Mirmande

Camping Porte de Provence
29 et 30 mars

JEMA

Village
Du 05 au 06 avril

Exposition Sonya Tanios

Eglise Sainte-Foy
Du 12 avril au 29 mai

Vide-grenier de l'APNE

Champ de Foire
08 mai à partir de 7h

Radio-Banane

Lieu et horaire à définir
24 mai

Spectacle Rue de l'Envol

Eglise Sainte-Foy
03 juin à 20h

Le Festival des Sésameries

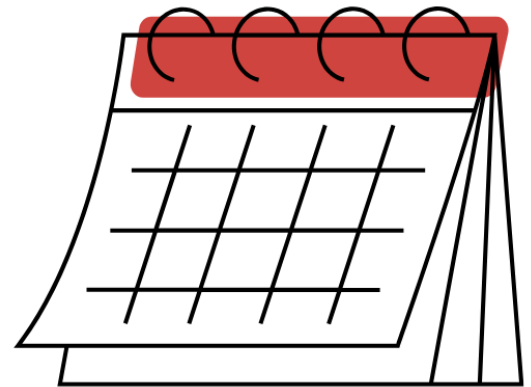
Eglise Sainte-Foy
Du 13 au 15 juin

Exposition Couleurs du Noir

Eglise Sainte-Foy
Du 18 juin au 27 juillet

Exposition L'Œil Ecoute

Eglise Sainte-Foy
Du 01 août au 21 septembre



Pour ne rien manquer de l'actualité de la commune :



Notre site internet : www.mirmande.org



Notre page Facebook officielle :
www.facebook.com/mairie.mirmande



Notre profil Instagram :
<https://www.instagram.com/communedemirmande>



Notre espace PanneauPocket
Téléchargez l'application !